

Comme la société a appris qu'il doit y avoir prochainement à Québec une réunion des organisateurs pour s'occuper de cette question et comme les sociétés de district seront tenu d'y envoyer un *délégué*, l'assemblée choisit unanimement le Dr S. Geo. Paquin pour représenter la société médicale du comité de Portneuf à cette réunion.

Sur proposition du Dr. Rousseau de St Casimir, il est décidé que la société se charge de tous les frais de voyage du délégué.

II

Le comité de rédaction du tarif fait ensuite son rapport. Après quelques modifications, ce tarif minimum qui a fait le sujet de toutes nos délibérations précédentes est enfin accepté et signé par tous les membres présents. Il est décidé sur *l'honneur* que ce tarif sera fidèlement observé et maintenu dans le comité de Portneuf. Si parmi les cinq ou six membres absents il s'en trouve qui ne veulent pas accepter ce tarif, ils ne feront pas par là même partie de la société.

Tarif *minimum uniforme* adopté par la société médicale du comité de Portneuf à la séance du 25 Sept., 1901.

- 1° Tout accouchement ne dépassant pas 4 heures. du bureau au bureau, \$2.00
- 2 Pour chaque heure additionnelle, 25 cts.
- 3 Application de forceps, \$1.00 et plus.
- 4 Accouchement gémeillaire, \$4.00
- 5 Version pédalique, \$1.00 et plus.
- 6 Adhérence du placenta, \$1.00 et plus.
- 7 Chloroformisation, \$5.00
- 8 Extraction de dents, 25 cts.
- 9 Extraction de chaque dent additionnelle, 25 cts
- 10 Dent anesthésiée, 50 cts
- 11 Consultation avec un confrère, \$5.00
- 12 Première visite au village, (jour) 50 cts
- 13 Chaque visite subséquente, (remèdes extra), 50 cts.
- 14 Visite de nuit au village, \$1.00
- 15 Visites dans les rangs, distance de 1 à 3 milles, \$1.00 (remèdes extra)
- 16 " " " " " 3 à 6 " \$2.00
- 17 " " " " " 6 à 10 " \$3.00
- 18 Injection hypodermique, 50 cts. à \$1.00